

Zone	Secteur	Durée de temps autorisée	Au-delà de la limite de temps autorisée, population ayant droit au macaron (72h00)	Tarif
Zone 30 min	Place centrale du village	30 min 7h/12h30 et 14h/19h00 du lundi au dimanche 12h30	Pas de macaron	
	Parking Café des Alpes (places est)	Zone bleue	Pas de macaron	
Zone 3h00	Parking Café des Alpes (places ouest) route General Guiguer	3h00 7h/19H00 7/7	Macarons annuels Macarons temporaires : visiteurs	
	Ch. de Trembley et les trois places de la rue des Alpes	3h00, lu au ve, de 7h à 19h00	Macarons annuels Macarons temporaires : visiteurs	
	Parking des Fossés		Macarons annuels Macarons temporaires : visiteurs, clients hôtels, séminaristes	
	Parking des Morettes	3h00, lu au ve, de 7h à 19h00	Macarons annuels Macarons temporaires : visiteurs	
	Redoute – Curson		Pas de macaron	
	Parking Cimetière		Pas de macaron	
Zone Abériaux 5h00	Parking terrain de foot Parking côté voirie	5h00, lu au ve, de 6h à 18h00	Macarons annuels : navigateurs Macarons temporaires : accompagnants des navigateurs	
Zone école	Cour du Collège de la Combe	Carte pour ouvrir la barrière	Macarons annuels : enseignants	
Partout			Macarons annuels : cas particuliers Macarons temporaires : cas particuliers	

**Macaron temporaire :**  
3 chf journalier  
15 chf hebdomadaire